

Trimestriel • Octobre - Novembre - Décembre 2016 • N° 44 • Bureau de dépôt : Liège X • P501407

IPW et Département du Patrimoine en route vers l'AWaP

Le 9 septembre dernier, en prélude aux Journées du Patrimoine, Maxime Prévot, Ministre wallon du Patrimoine, a présenté aux agents du Département du Patrimoine du Service public de Wallonie (SPW) et de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) les principes d'une restructuration qui va modifier le paysage institutionnel du Patrimoine wallon. Dès 2018, les acteurs du Patrimoine seront en effet réunis au sein d'un organisme unique, seul interlocuteur des propriétaires de biens classés, des associations et des pouvoirs publics.

La matière du Patrimoine a été régionalisée en 1989. C'est à ce moment-là qu'est créée la Division du Patrimoine au sein de ce qui était encore le Ministère de la Région wallonne (MRW). Aujourd'hui, ce département est intégré au sein de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (DGO4) du SPW. En son sein, les trois Directions (Archéologie, Protection, Restauration) sont épaulées par cinq services opérationnels implantés dans les provinces. Dix ans plus tard, en 1999, l'IPW fut créé sous la forme d'un Organisme d'intérêt public de catégorie A pour intervenir en appui de l'Administration. Lui-même composé de trois directions dont les Missions immobilières à Namur, le Centre des métiers du patrimoine à Amay et d'autres implantations à Liège et à Soignies, il assure aujourd'hui, depuis Namur essentiellement, une partie des missions d'assistance aux propriétaires de biens classés ainsi que des missions de gestion et valorisation de propriétés régionales, de gestion de deux Centres de formation aux métiers du patrimoine et d'actions ou de publications de sensibilisation du public au patrimoine.

Dans un souci d'optimiser le fonctionnement du secteur du Patrimoine, le Ministre wallon du Patrimoine avait mandaté un bureau de consultance spécialisé pour analyser le paysage institutionnel du Patrimoine wallon et proposer différents scénarii de restructuration. L'audit a évalué les forces, faiblesses, menaces et opportunités du paysage actuel et a proposé un nouveau modèle de fonctionnement. Sur base de cet audit, le Ministre a proposé le 8 septembre au Gouvernement wallon de simplifier et d'harmoniser les processus de gestion, de mutualiser les moyens et d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des deux intervenants institutionnels en fusionnant toutes leurs composantes au sein d'une « Agence wallonne du Patrimoine » qui sera opérationnelle dès janvier 2018.

La formule retenue consiste à créer un Service Administratif à Comptabilité Autonome dépendant de la DGO4 du SPW qui combinerait notamment la mise en œuvre des outils réglementaires (prescriptions patrimoniales dans les permis, certificats du patrimoine, subventions, etc.) et la chaîne opérationnelle du patrimoine immobilier et archéologique (maintenance, restauration et opérations archéologiques). Ce regroupement permettra de garantir l'autonomie de gestion et de budget, tout en augmentant la capacité d'action sur le terrain. De la sorte, la future agence combinerait les atouts de l'actuel Département du Patrimoine (ancrage au sein du SPW et lien avec l'Aménagement du Territoire) avec les forces de l'Institut du Patrimoine wallon (souplesse de gestion et partenariat avec des opérateurs privés). Cette fusion correspond en outre à la volonté de rationalisation du paysage public formulée par le Gouvernement wallon.

Citant Jean Jaurès (« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir »), le Ministre a présenté en personne aux quelque 300 agents du Département du Patrimoine et de



Le futur personnel de l'AWaP réuni le 9 septembre par le Ministre. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine



L'exposé du Ministre du Patrimoine. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

l'Institut du Patrimoine wallon les principes de cette réorganisation. À cette occasion, le Ministre leur a confirmé que tous les emplois et les droits acquis seront préservés. Il s'agira surtout de développer une nouvelle culture d'entreprise, s'appuyant, d'une part, sur la spécificité des questions patrimoniales traitées avec intérêt et passion par des agents aux nombreuses compétences, et d'autre part, sur le décloisonnement des équipes pour une approche globale et transversale des projets. Dans ce nouveau processus, la priorité sera donnée aux citoyens, aux propriétaires de bien classé, aux bénéficiaires de subvention, à l'aménageur, au patrimoine lui-même, en veillant à l'épanouissement maximal des agents et à la valorisation accrue des résultats.

L'accord de principe du Gouvernement wallon permet maintenant au Ministre d'aborder la construction juridique et administrative de cette nouvelle structure de gestion fusionnée, qui bénéficiera des systèmes de contrôle interne et externe de l'administration régionale. Le Ministre a confié la coordination de cette réforme institutionnelle à la Secrétaire générale du SPW, en concertation avec le Département du Patrimoine et l'IPW, mais aussi avec l'Administration de la Fonction publique et du Budget de même qu'avec les partenaires sociaux.

En plus de la mise en place de la nouvelle agence, le Ministre a également évoqué les cinq grands chantiers prioritaires transversaux des prochains mois : le Code wallon du Patrimoine qui intégrera les récents outils d'aide à la décision, l'Alliance Patrimoine-Emploi comme plateforme fédératrice entre le milieu de la construction, de la formation

et du patrimoine (voir notre dernier numéro), l'archéologie préventive à intégrer dans la nouvelle législation et dont le financement sera amélioré, l'évaluation patrimoniale, sorte de carte d'identité de tous les biens classés, en y incluant les fiches d'état sanitaire prévues par le Code de 1999, et, *last but not least*, quelques nouveaux accords-cadres

pour les monuments exceptionnels nécessitant un investissement important sur le long terme, avec le financement additionnel qui les accompagne – et donc une nouvelle hausse importante du budget du Patrimoine !

In memoriam Jean Barthélemy (1932-2016)

Avec le décès de Jean Barthélemy le 15 août dernier, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne a tourné, avec une très grande tristesse, une page importante de son histoire.

Ingénieur civil et ingénieur architecte, déjà jeune professeur à la Faculté polytechnique de Mons, Jean Barthélemy est entré à la Commission royale comme membre du Comité des Correspondants de la province de Hainaut (Section des Monuments) en 1974. Il n'y est pas resté très longtemps, puisque dès 1978 son nom disparaît des cadres. Il s'investit alors à l'ICOMOS Belgique, association qui avait été créée en 1965 à l'initiative du professeur Raymond Lemaire, à qui il vouait une admiration sans bornes. L'ICOMOS Belgique fut scindée en 1978 en deux sections : l'une francophone, l'autre néerlandophone, dans le cadre de la création des Communautés, compétentes en matière de Patrimoine culturel immobilier. Jean Barthélemy assura ainsi la présidence de l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles de 1978 à 1995, soit pendant dix-sept ans. Il restera d'ailleurs expert pendant de très nombreuses années auprès de l'UNESCO, via l'ICOMOS international, pour des sites prestigieux dans le monde entier et notamment, pour la restauration de la tour de Pise, où il collabora étroitement avec son ami le professeur Macchi, grand ingénieur de l'Université de Pavie.

En décembre 1985, il devient chef de cabinet-adjoint du ministre régional Albert Liénard, et c'est l'époque où je l'ai rencontré, moi jeune attaché en charge du Patrimoine au cabinet du Ministre-Président de la Communauté française Philippe Monfils. Nous avons alors collaboré, notamment pour la publication conjointe par la Communauté française et la Région wallonne des « Atlas des Centres anciens protégés » et des « Atlas du sous-sol des Centres anciens protégés ». Il est resté chef de cabinet-adjoint du ministre Liénard jusqu'en février 1988.

Lors de la régionalisation du secteur des Monuments et Sites, après le vote de la Loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1988, la Commission royale a fait l'objet de modifications importantes. En septembre 1989, une nouvelle Commission, recomposée et enrichie d'une troisième section (la Section des Fouilles), était installée en présence du roi Baudouin ; Jean Barthélemy en devenait le vice-président et présidait aux travaux de la Section des Monuments.

Lors de la démission du président Max Wasterlain, en septembre 1990, Jean Barthélemy prend la

présidence « faisant fonction » de la Commission royale et assure l'intérim jusqu'à la désignation par l'Exécutif régional wallon de Jacques Barlet comme président, en juillet 1991.

Durant plus de douze ans, de septembre 1989 à janvier 2002, Jean Barthélemy a donc dirigé les travaux de la Section des Monuments et Ensembles architecturaux avec son extrême compétence en architecture et dans l'art de l'ingénieur, mais aussi avec la passion, la grande gentillesse et l'empathie que chacun lui reconnaît. Jean Barthélemy était unanimement respecté, mais il arrivait cependant que des différends de fond s'élevaient entre collègues, principalement dans l'examen des dossiers de restauration les plus délicats. Je me souviens notamment de grands débats relatifs à la restauration du porche occidental de la cathédrale de Tournai, où il s'était personnellement engagé dans une option qui n'était pas partagée par tous. Toujours extrêmement scrupuleux du respect des règles et de la collégialité des délibérations de la Commission royale, je ne me souviens pas durant toutes ces années de collaboration de l'avoir entendu élever la voix lors des nombreuses et longues séances de section que nous avons menées ensemble.

En 1992-93, c'est lui le premier qui a proposé à la Commission royale l'élaboration d'une liste du Patrimoine majeur de Wallonie, en se basant sur les critères UNESCO pour la liste du Patrimoine mondial. La liste de l'époque est restée l'épine dorsale de l'actuelle liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie, actualisée tous les 3 ans par le Gouvernement wallon sur proposition de la Commission royale.

En 1999, Jean Barthélemy publiait dans la série « Dossiers de la CRMSF », une réunion des textes du professeur Raymond Lemaire, décédé deux ans plus tôt, vibrant hommage à son aîné, sous le titre de « Raymond Lemaire. ICOMOS – Un regard en arrière, un coup d'œil en avant ».

Parallèlement à l'important rôle qu'il jouait à la Commission royale, Jean Barthélemy a présidé aux Journées du Patrimoine en Wallonie de 1991 à 2008. On peut même dire qu'il les a littéralement incarnées durant toute cette époque.

Élu correspondant de l'Académie royale de Belgique à la Classe des Beaux-Arts le 7 janvier 1988, il en devient membre le 15 mai 2004 et directeur en 1996 et en 2006. De même en 2005, il devient membre de la Section de Peinture et Arts apparentés de la Classe des Beaux-Arts.



Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

En effet, on sait moins que Jean Barthélemy était également un peintre paysagiste de talent. Il avait été dans sa jeunesse l'élève de José Wolff (1885-1964), artiste liégeois qu'il admirait beaucoup, et avait également fréquenté les ateliers de Ludovic Janssen et Joseph Verhaeghe. Il a également collaboré avec le professeur Jean François, dont il fut l'assistant à l'Université de Liège, qui était lui-même peintre paysagiste. Sa peinture le conduisit principalement à aborder l'analyse morphologique et coloristique des paysages. En 2002, au moment de son départ de la Commission royale, nous avons organisé au Vertbois à Liège, une exposition de quelques-unes de ses meilleures œuvres, et l'une d'entre elles fut reproduite sur la couverture du Bulletin de la CRMSF n° 17, consacré à la problématique des paysages.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'évoquer un souvenir plus personnel. La dernière fois que nous avons eu l'occasion de déjeuner ensemble Jean et moi, c'était en octobre 2008 à Mons. Je prenais la parole lors d'un colloque sur le patrimoine religieux à la collégiale Sainte-Waudru et il tenait absolument à me faire visiter lui-même les toutes nouvelles Cours de Justice de Mons, inaugurées depuis quelques mois, et dont il était l'architecte concepteur. Une exposition de ses peintures avait lieu à ce moment dans le grand hall du nouveau Palais de Justice et il prenait un plaisir évident à faire visiter en même temps les produits de son art et de son architecture. La dernière fois que nous nous sommes vus, c'était à l'inauguration des 23^{es} Journées du Patrimoine, en septembre 2011 à Waterloo. L'homme était visiblement fatigué et déjà accablé par ses problèmes de santé. Nous avions convenu de nous revoir. La vie en a décidé autrement.

Jean Barthélemy a été pendant plus de quarante ans un des principaux défenseurs et illustreurs du Patrimoine culturel en Wallonie, en Belgique et dans le monde. Il laissera un souvenir ému à ceux qui, comme moi, ont eu le privilège de collaborer avec lui à ce grand dessein.

Pierre GILISEN,
Secrétaire permanent de la CRMSF

De nouveaux biens inscrits sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie !



La basilique Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

Qu'il soit envisagé par le biais des monuments, des sites, des sites archéologiques ou des ensembles architecturaux, le patrimoine wallon ne compte pas moins de 4.000 biens protégés par une mesure de classement. Parmi ceux-ci, environ 200 sont périodiquement distingués pour leur valeur d'exception, soit en totalité, soit pour partie, rejoignant ainsi la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie. Formalisée depuis 1993, cette liste est arrêtée par le Gouvernement wallon sur proposition du ministre compétent et revue tous les trois ans sur la base d'avis formulés par la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et le Département du Patrimoine.

Une nouvelle liste, validée en date du 6 octobre, est à présent consultable sur le site de la Direction de la Protection du patrimoine (http://spw.wallonie.be/dgo4/site_patrimoine/index.php/protection).

Cette révision offre l'opportunité de préciser le libellé accompagnant chaque inscription, en ajoutant ou supprimant certains éléments dans ces descriptions, pour coller au mieux à l'évolution constante de la notion de patrimoine. Elle permet en outre de mentionner les nouveaux arrêtés de classement. Ainsi en est-il de l'extension de classement comme monument et site des

minières néolithiques de silex de Spiennes, en 2014, de la reformulation de l'arrêté de classement comme monument et site du champ mégalithique de Wéris, à Durbuy, en 2014 également, ou encore de l'ajout à l'inscription du Bassinia de Huy du site de captage de la source et du chenal d'adduction de l'eau vers la fontaine, classés comme site en 2013.

Outre ces précisions et actualisations, la révision de cette liste du patrimoine exceptionnel permet d'y introduire de nouveaux biens, leur conférant dès lors cette reconnaissance importante. Quatre nouveaux venus viennent par conséquent d'intégrer cette version actualisée, portant à 218 le nombre de monuments dotés de ce label, leur offrant la possibilité par la même occasion de bénéficier d'un subside à la restauration allant de 55 à 85 %.

Il s'agit, pour la province de Hainaut, de la basilique Notre-Dame de Bon-Secours de Péruwelz, édifice néogothique établi sur un lieu de pèlerinage important. La province de Liège compte à présent deux nouveaux biens exceptionnels. Le premier n'est autre que l'ancien établissement thermal de Spa, reconnu pour son perron d'accès et ses façades extérieures et intérieures ainsi que pour son hall d'entrée, un établissement par ailleurs candidat



Les « Anciens thermes » de Spa. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial dans le cadre d'un dossier conjoint avec d'autres villes thermales européennes. Le second bien de la province est le Grand Théâtre de Verviers, inscrit à ce titre pour ses façades et toitures, sa grande salle, ses halls, escaliers et déambulatoires ainsi que ses foyer et parvis. Enfin, deux éléments majeurs viennent compléter l'inscription sur la liste du patrimoine exceptionnel de la citadelle de Namur, en province du même nom, le stade des Jeux et le théâtre de Verdure.



Le théâtre de Verdure. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine



Le Grand Théâtre de Verviers. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine



Le stade des Jeux de la citadelle de Namur. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

Dessalement des maçonneries (FARCC n° 03.0512.02.01)

NB : Cette fiche conseil est une approche synthétique de la thématique. Elle ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme exhaustive et doit être lue avec la prudence qui s'impose. Dans tous les cas, celle-ci doit être confrontée à la réalité de l'intervention *in situ* et à la philosophie de la restauration. Le SPW ne peut être considéré comme responsable des interprétations liées à cette fiche.

L'ensemble des FARCC est téléchargeable gratuitement sur le site : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_patrimoine/index.php/restauration.

• **Mots-clés :**

Maçonnerie, chaux, sels, enduit, badigeon, nitrate, sulfate, chlorure

• **FARCC associées :** /

• **Historique :** /

• **Documents techniques associés :**

- Ouvrages de maçonnerie (juin 2006), Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-direction des Monuments historiques et des espaces protégés (France).
- NIT 210, Centre scientifique et technique de la construction.
- Les dossiers du CSTC n° 2011/2 Cahier n° 2.
- Norme Önorm B3355-1 (Autriche).



Au centre de la photo, apparition très marquée de sel liée au séchage de la maçonnerie. Lors de la cristallisation des sels, ceux-ci exercent une pression telle que le badigeon ou peinture s'écaille. Dans certains cas, des morceaux de briques et/ou mortier peuvent également éclater sous cette pression © SPW

Concentration de sels solubles (mg/kg)			INTERVENTION
Chlorures (Cl)	Nitrates (NO ₃ ⁻)	Sulfates (SO ₄ ²⁻)	
< 300	< 500	< 1.000	Aucune
300-1.000	500-1.500	1.000-2.500	À étudier au cas par cas
> 1.000	> 1.500	> 2.500	Absolument nécessaire



Cette photo illustre différents essais de traitement de surface des maçonneries fortement contaminées par des sels. Les produits utilisés sont les suivants : un badigeon à la chaux aérienne, une peinture aux silicates, un badigeon à la chaux hydraulique et un badigeon à la chaux hydraulique adjuvant. Aucun de ces produits n'a donné satisfaction. Après quelques mois seulement, chaque produit a commencé à disparaître, la durée de vie variant d'un produit à l'autre en fonction de sa nature © SPW

• **Bref aperçu de l'état des connaissances actuelles :**

Le principal vecteur d'apport de sels à l'intérieur des maçonneries est la capillarité des matériaux et par conséquent les remontées capillaires. Ces sels sont généralement « hygroscopiques », c'est-à-dire qu'ils ont la faculté de capter l'humidité de l'air ambiant pour rester à l'état dissous dans le support. À noter que certains matériaux sont naturellement contaminés par des sels : briques, ciments, etc., selon leurs processus de fabrication.

Il existe trois grandes familles de sels hygroscopiques dans les maçonneries :

- Les **nitrates (NO₃⁻)** : ce sont les plus courants. Ils sont le plus souvent issus de la décomposition d'éléments organiques. Ils sont également produits via des oxydes nitreux, résultats de la combustion des moteurs, chaudières, etc., dont les gaz sont rejetés dans l'atmosphère pour ensuite imprégner les maçonneries et le sol via les eaux de pluie.
- Les **sulfates (SO₄²⁻)** : il s'agit généralement de sulfates de calcium, de potassium ou de sodium. Ils sont présents naturellement dans les sols, dans certains enduits et ils peuvent aussi être présents dans les eaux de pluie.

- Les **chlorures (Cl)** : il s'agit généralement de chlorures de sodium (NaCl) ou de chlorures de calcium (CaCl₂). L'origine de la contamination d'une maçonnerie est multiple. Il s'agit parfois de l'aspersion des murs par les éclaboussures des eaux de ruissellement mélangées au sel de déneigement, le stockage de blocs de sel « à lécher » pour le bétail dans les étables, la salaison des aliments dans certains locaux, certains additifs « antigel » de mortiers, etc.

Les efflorescences sont le résultat de l'assèchement en surface des sels solubles présents dans la maçonnerie. En effet, suite à la diminution du taux d'humidité de l'air, les sels qui sont en surface cristallisent et donnent un aspect blanchâtre et poudreux, plus communément appelé « salpêtre ». Si la cristallisation se produit à l'intérieur du matériau (cryptefflorescences), c'est-à-dire dans les pores des composants de maçonneries, il y a risque d'éclatement localisé du matériau suite à la pression exercée par les cristaux. Une trop grande concentration de sels (voir tableau ci-contre) peut également empêcher l'adhérence des badigeons et peintures.

Différentes techniques, plus ou moins fiables, ont été mises au point pour traiter ces contaminations : électro-osmose, enduits sacrificiels, cataplasme de



Taches jaunâtres typiques de la présence de sels (probablement des nitrates) dans la maçonnerie © SPW

cellulose, brossage mécanique à sec, passivation chimique, etc. Des études menées à travers le monde n'ont pas permis de mettre en évidence une technique particulièrement efficace. Dans tous les cas, il faut tenter d'intervenir sur la source de l'apport des sels avant de traiter les matériaux contaminés !

• **Aide à la prescription :**

Faire réaliser des mesures de la concentration en sels (chlorures, sulfates, nitrates) par un laboratoire agréé en ayant préalablement circonscrit les surfaces contaminées par les essais aux tiges analytiques.

Étant donné que peu de techniques ont prouvé leur efficacité réelle, seule la pose de cataplasmes et le brossage à sec, avec aspiration, semblent pouvoir apporter une solution pour les édifices du patrimoine. Toutefois, sans prendre des mesures permettant de stopper l'apport des sels, par exemple la pose d'un drain et d'une étanchéité pour éviter les remontées capillaires, l'effet du dessalement ne sera que provisoire. Par ailleurs, étant donné le coût important de la décontamination par cataplasmes, il semble judicieux de se poser la question de savoir s'il est pertinent ou non de poser un badigeon ou une peinture sur une maçonnerie dont la quantité en sels est supérieure aux seuils définis par la norme Önorm.

Fiche coordonnée par Jean-Christophe SCAILLET, SPW / DGO4 / Patrimoine / Direction de la restauration du patrimoine / Cellule d'appui et contrôle technique

La métamorphose de l'ancien immeuble du régisseur des Simonis à Verviers



© IPW

Au numéro 33 de la rue de Limbourg, les échafaudages longtemps présents pour stabiliser l'édifice construit dans la première moitié du XVIII^e siècle sont enfin démontés. Ils ont également permis les travaux de restauration sur les façades, toitures et châssis de ce monument classé le 16 décembre 1980. Il s'agit d'un réel renouveau qu'a subi cette maison en maçonnerie de pierres et briques de style Louis XIII. Récentement enduite d'un badigeon jaune clair, typique de son époque de construction, elle ne passe plus inaperçue. Ce chantier, mené par un propriétaire privé avec l'appui de l'Institut du Patrimoine wallon et riche en difficultés de toutes sortes, vient de se clôturer après de longues années de démarches préalables.

Petit retour en arrière. Les propriétaires initient la première réunion de certificat de patrimoine en août 2003. Il apparaît que des études préalables variées

sont indispensables pour garantir un travail de restauration de qualité. C'est ainsi que des prélèvements d'échantillons sur les enduits des façades ont permis de déterminer la teinte originelle imposée lors de la restauration. De plus, pour que le mur de façade fort endommagé par des tirs de balles durant la guerre ne soit pas décapé au risque de « l'effriter » davantage, il faut trouver une peinture qui doit pouvoir recouvrir à la fois l'enduit de ciment existant et les briques. Ce traitement a l'avantage de garantir une teinte unique sur l'ensemble. Une étude de stabilité conséquente est réalisée sur la façade arrière qui présente un hors-plomb important ou encore des études mycologiques et phytosanitaires. Au début de l'année 2012, alors que le dossier touche à sa fin, un problème de stabilité impose une consolidation d'urgence à l'aide d'un échafaudage soutenant la façade à rue. Suite à l'obtention du permis d'urbanisme en avril 2013, un marché est lancé afin de sélectionner une entreprise qui mène les travaux à bien dès le

printemps 2015. Malgré quelques surprises sur le chantier comme la découverte de mûre sur une panne faîtière et la stabilisation d'une voûte formant une partie du plancher du rez-de-chaussée, le chantier est terminé depuis cet été.

Dans ce dossier, le Ministre du Patrimoine a accordé des subsides à concurrence de 60 % du montant des travaux soit 104.000 €. La Ville de Verviers et la Province de Liège interviennent à concurrence de 1 % chacune et le solde est payé par le propriétaire.



Un bel exemple d'avant-après © IPW

Classement et subsides récents

Les travaux de restauration projetés sur les monuments classés ouvrent généralement le droit, pour le propriétaire, à l'introduction d'une demande de subside à la restauration pour leurs parties classées. Ceci est d'autant plus vrai pour les monuments inscrits sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, pour lesquels la Région peut conclure, pour d'évidentes raisons budgétaires, un accord-cadre. Plusieurs biens viennent dernièrement de bénéficier de cette mesure.

Le premier d'entre eux est le **Grand Théâtre de Verviers** pour lequel un financement de 13 millions d'euros à répartir sur les dix prochaines années a été débloqué. Cette salle de spectacle est l'un des derniers théâtres à l'italienne wallons, après ceux de Namur et de Liège, à bénéficier dans un avenir proche d'une restauration visant à lui redonner tout son lustre et à l'adapter aux exigences contemporaines. L'Institut du Patrimoine wallon épaula la Ville de Verviers dans le montage de ce projet qui combinera des subsides régionaux et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le second de ces accords concerne la restauration de la **cathédrale Saint-Aubain de Namur**, à laquelle seront alloués 12 millions d'euros répartis également sur dix années. Cet édifice inscrit sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie souffre en effet d'importants problèmes de stabilité remontant sans doute assez loin dans l'histoire d'un monument qui reste à ce jour la seule cathédrale des Temps modernes de Belgique.

La restauration de l'enveloppe extérieure du **château de Jehay**, inscrit lui aussi sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, bénéficiera également d'un financement de 5 millions d'euros à répartir, grâce à un accord-cadre, sur une période de sept ans. Cette restauration est nécessaire en raison d'importants problèmes de stabilité résultant de travaux effectués au milieu du XIX^e siècle, travaux qui ont par ailleurs conféré au château son aspect actuel. Prévu pour le printemps 2017, ces interventions seront

consacrées aux façades, toitures, charpentes et châssis et suivies d'aménagements intérieurs.

La restauration des **ruines de l'abbaye d'Aulne**, patrimoine exceptionnel de Wallonie lui aussi, profitera de même d'un accord-cadre d'un montant de 15 millions d'euros durant dix ans. Les travaux se focaliseront principalement sur les problèmes conséquents de stabilité que connaissent les vestiges de cette abbaye majeure, dépecée dans les années qui suivirent la Révolution, des interventions bien nécessaires dans le cadre d'un projet de revalorisation touristique d'ampleur.

Enfin, la restauration de la **basilique de Saint-Hubert**, érigée au XVI^e siècle en conservant des éléments du XIII^e siècle et largement modifiée dans sa décoration intérieure aux XVII^e et XVIII^e siècles, sera elle aussi restaurée par le biais d'un accord-cadre de 10 millions d'euros courant sur dix ans. Préalablement à cette restauration d'envergure, un subside d'un peu plus de 109.000 € sera dévolu au remplacement des filets de sécurité installés dans la nef et le transept de la basilique, inscrite sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie et sur celle des biens gérés par l'Institut du Patrimoine wallon.

Au nombre des subsides classiques à la restauration, il convient d'évoquer celui accordé en vue de la restauration de la charpente de la toiture et de la voûte de la synagogue d'Arlon. Cette dernière est en effet la première de son genre construite à la suite de l'Indépendance de la Belgique. Inaugurée en 1866, elle adopte un plan basilical précédé d'une façade romano-byzantine mêlant brique et pierre. Ce sont un peu moins de 150.000 euros qui seront injectés par la Région dans cette restauration compliquée par l'ampleur des dégradations constatées, vraisemblablement liées à des infiltrations d'eau.



L'abbaye d'Aulne. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

inscrit sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, l'édifice fera l'objet d'une intervention centrée sur la réfection des toitures, maçonneries et châssis ainsi que sur la pose de châssis de doublage dotés de filtres UV destinés à prévenir la décoloration des peintures des stalles relatant la vie de saint Feuillen, dont la restauration vient de s'achever.

Un immeuble, sis rue Bonne-Fortune, 9 à Liège, se verra octroyer la somme d'un peu plus de 576.000 euros en guise d'intervention dans la restauration de son enveloppe extérieure et de son hall d'entrée. Cet immeuble classé est en effet au cœur d'un projet de réaffectation du bâtiment en galerie d'art, commerces et logements. Les travaux seront plus spécifiquement consacrés au nettoyage et à la restauration des façades, à celle des menuiseries extérieures et de la cage d'escalier, dotée d'un carrelage en marbre de carrare, des peintures murales en faux-marbre et de ferronneries.

À Mons, l'hôtel Letellier fera également l'objet d'une intervention régionale d'un peu plus de 614.000 euros dans le cadre de la restauration de son enveloppe extérieure. Situé rue de la Grande Triperie, cet hôtel particulier entre cour et jardin remonte au derniers tiers du XVIII^e siècle. Divisés en trois lots, les travaux concerneront les toitures et charpentes, les maçonneries et façades et enfin, la restauration des menuiseries et la restitution des châssis.

Enfin, le monument funéraire de Walthère Frère-Orban, situé au cimetière de Robermont, lui-même classé comme site, vient de rejoindre la liste des monuments classés wallons. Cet homme politique majeur avait en effet souhaité se faire ériger de son vivant une dernière demeure en forme de manifeste de sa pensée et de ses convictions. Ce monument néogothique bâti en 1891 en pierre de France dresse depuis sa haute silhouette en un endroit stratégique du cimetière, lui conférant une visibilité accrue. Il repose ainsi sur une terrasse ceinte d'une balustrade délimitant un enclos et sa forme n'est pas sans rappeler celle d'un beffroi, un symbole de liberté cher à son commanditaire.



Le château de Jehay. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

Réflexion sur un classement, le cas de l'hôtel de ville de Liège

L'hôtel de ville de Liège, monument phare de l'architecture civile publique du début du XVIII^e siècle, n'est aujourd'hui encore classé que pour sa seule façade principale, en vertu d'un arrêté de classement du 13 novembre 1942 protégeant, « en raison de leur valeur artistique, historique et archéologique, les façades des immeubles de la place du Marché à Liège ».

La très haute valeur patrimoniale de ce monument, qui abrite un ensemble de décors exceptionnels par leur qualité comme par leur nombre, est admise depuis toujours : voulu par les autorités de la ville comme symbole de sa grandeur et de sa souveraineté, l'hôtel de ville de Liège n'a cessé d'être documenté et étudié, depuis les plans gravés par Guillaume Duvivier en 1719 jusqu'à la publication, parmi tant d'autres, des volumes consacrés aux *Décors intérieurs en Wallonie* édités par la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Cette « évidence » de la valeur patrimoniale remarquable de l'hôtel de ville de Liège, combinée à l'existence de cet arrêté de 1942 dans lequel il est cité, a pu entretenir la confusion sur la portée exacte du classement, et laisser croire que le monument était protégé dans sa totalité. Cette confusion est d'ailleurs telle que même les autorités en charge du Patrimoine s'y sont laissés prendre, en inscrivant initialement la totalité des décors sur la liste du patrimoine classé exceptionnel de Wallonie.

Afin de rendre justice à cet admirable témoin de l'art de bâtir au début du XVIII^e siècle et d'en garantir la protection efficace, la Direction de la Protection du Département du Patrimoine a été chargée d'établir une fiche d'évaluation patrimoniale en prévision d'un arrêté de classement spécifique.

Traditionnellement appelé « la Violette », l'hôtel de ville doit son nom à l'enseigne de la maison qui abrita le Conseil de la cité au Moyen Âge et qui, rebâtie à la fin du XV^e siècle après l'incendie par Charles le Téméraire, disparut à nouveau lors du bombardement du maréchal de Boufflers en 1691. Le bâtiment actuel fut érigé sur ce même emplacement d'après les plans de l'ingénieur et conseiller Sarto, assisté de Guillaume d'Auberat, architecte français, et du frère dominicain Colombar. La première pierre fut posée le 14 août 1714. Le chantier démarra par le corps central et

l'aile droite. La première séance officielle du Conseil et des bourgmestres se tint le 25 juin 1718, mais les travaux de parachèvement se poursuivirent jusqu'en 1729. Depuis lors, l'édifice n'a évidemment pas échappé aux soubresauts de l'histoire, mais sans que jamais son intégrité soit mise en péril.

Composé de trois ailes organisées en U autour d'une cour d'honneur fermée par une élégante grille en hémicycle, l'hôtel de ville, de style classique, est élevé en brique et calcaire sur trois niveaux délimités par des cordons saillants. Le niveau de soubassement est entièrement appareillé en calcaire à refends. Rythmé par des chaînes à refends, l'édifice est éclairé aux étages par des fenêtres rectangulaires à clé : celles du premier étage sont rehaussées d'un larmier, celles du second sont couronnées d'un fronton alternativement triangulaire et courbe.

La façade à rue du corps principal compte neuf travées et présente un avant-corps central en léger décrochement, surmonté d'un étage en attique portant un fronton triangulaire. Elle est précédée d'un perron monumental à double volée bordée d'une balustrade de calcaire. La façade sur cour, large de cinq travées, est précédée d'un perron à double volée en fer à cheval dont la base est agrémentée de deux bassins d'eau en calcaire. Les façades latérales s'étirent sur dix travées à rue pour quatre côté cour, réparties de manière parfaitement symétrique.

Le corps principal est coiffé d'une toiture d'ardoises à la Mansart et les ailes en retour d'une bâtière à croupe. Ces toitures reposent sur une corniche en pierre moulurée soulignée par un bandeau à fascies. Les souches de cheminées, en brique, sont délimitées par des chaînes d'angle harpées et les combles sont éclairés par des lucarnes ovales ou en plein cintre.

Le niveau de soubassement abrite une série de locaux qui, aux premiers temps de l'hôtel de ville, étaient mis en location par les autorités de la cité. Il s'agit de salles voûtées de brique qui se répartissent symétriquement



© SPW

autour d'un long couloir central ouvrant dans les perrons nord et sud. Sous l'aile est se trouve un niveau de caves voûtées de brique en berceau et couvertes de dalles en calcaire.

Au premier étage, accessible par le perron à rue, le visiteur était accueilli par une vaste salle des pas perdus, remarquable entre autres par l'emploi abondant de calcaire de Meuse poli imitant le marbre noir et par un plafond à l'étonnante vigueur plastique exécuté par l'Italien Francesco Antonio Vassali en 1718-1719. Cette salle précède une tribune d'apparat qui repose sur quatre atlantes en bois, sculptés entre 1717 et 1719 par Jean Hans, élève de Del Cour, et disposés symétriquement par rapport à l'axe central.

De part et d'autre de la tribune d'apparat, deux escaliers d'honneur en chêne à quatre volées droites mènent à l'étage. Vingt-huit caryatides, atlantes et éphèbes, sculptés entre 1718 et 1723 par J. Hans, accompagnent l'ascension jusqu'aux deuxièmes paliers. Les deux plafonds stuqués des cages d'escalier épousent la forme d'une calotte surbaissée sur pendentifs.

La grande majorité des pièces du premier et du deuxième étages ont conservé un très riche décor : stucs (dus pour l'essentiel à la famille Vassali), parquets compartimentés, peintures murales sur toile (œuvres de J.-B. Coclers, L. Counet, F. Giot, T.-E. Plumier, J. Riga, etc.) ou éléments ornementaux raffinés, voire remarquables telles la cheminée monumentale de l'ancienne chambre ordinaire du Conseil ou les tapisseries à sujets mythologiques de la salle des Mariages, issues de l'atelier de Daniel Leyniers et Henry Reidams.

L'étage de combles est dépourvu de décor et la charpente originale a été remplacée en 1923-1924 par une charpente métallique, dont l'intérêt est d'avoir préservé le profil authentique des toitures.

Florence BRANQUART,
Nadine REGINSTER,
Historiennes de l'art



© SPW



© SPW

Le Grognon, à Namur : suivis de chantier et investigations préalables



Suivi archéologique au Grognon : à chaque tranchée de nouvelles découvertes... © SPW

Introduction

Le site du Grognon, au confluent de la Sambre et de la Meuse à Namur, fait aujourd'hui l'objet d'un projet incluant un parking souterrain de 750 places développé sur cinq niveaux et des aménagements de surface attenants (voiries et espaces publics). Pareil projet urbanistique sera assorti en 2017 d'une campagne d'archéologie préventive d'envergure, tant en raison de l'atteinte irrémédiable portée au sous-sol qu'en fonction de son remarquable potentiel scientifique et patrimonial. Ces recherches seront directement complémentaires à celles menées sur le site de 1994 à 2000, et précédemment sous l'hospice Saint-Gilles et la place Saint-Hilaire notamment. Suite à la décision du Gouvernement wallon du 21 juillet 2016, une équipe de 30 personnes (niveaux A, B et C) sera engagée début 2017 pour effectuer ces recherches et ce pour une durée de 3 ans (1 an de fouilles et 2 ans de post-fouilles). Cette équipe sera encadrée par la Direction de l'Archéologie, sans impact sur le fonctionnement des services provinciaux.

Préalablement à la construction du parking, un vaste chantier de déplacement des canalisations, câbles et lignes de toutes natures a été entrepris le 4 août 2016 pour une durée de 4 mois. Ces premiers travaux font l'objet de suivis archéologiques systématiques, conformément aux termes de la convention établie

avec l'aménageur et la Ville de Namur. Ces suivis et les quelques investigations archéologiques auxquelles ils ont déjà donné lieu ont été pris en charge par la Direction de l'Archéologie du SPW avec l'appui de Recherches et Prospections archéologiques asbl. Le chantier, toujours en cours au moment d'écrire ces lignes, a déjà donné des résultats substantiels durant les mois d'août et septembre, dont il est fait état ici.

Modalités d'intervention

Étant donné l'impact du chantier sur la circulation du quartier, il n'a pas été question d'en retarder l'avancement en cas de découverte, ne fût-ce que de quelques heures. Dans la pratique cependant, et dans la plupart des cas, le délai de un à quatre jours entre l'ouverture des tranchées et la pose des impétrants, a été mis systématiquement à profit par l'équipe archéologique

pour accéder aux vestiges. Sauf exception sur des sections ponctuelles, il a donc été possible de dégager et d'enregistrer les découvertes dans des conditions qui, sans être optimales, ont été correctes. Et ce d'autant plus que les dimensions des tranchées, soit entre 0,8 m et 3,5 m de large pour 1,2 m à 1,8 m de profondeur, en ont limité l'impact sur les structures.

Résultats

D'intérêt variable, les découvertes et constats réalisés s'inscrivent dans la ligne des prévisions archéologiques. Le degré d'analyse et de compréhension des différents niveaux et structures enregistrés est évidemment directement tributaire des conditions d'intervention, comme de la largeur des tranchées ; certaines interprétations et datations proposées ici sont donc présentées à titre d'hypothèse. Au-delà des structures attribuées à l'habitat récent du quartier, démolé entre 1904 et 1973, plusieurs éléments contribuent de façon significative à la connaissance de l'évolution topographique du quartier portuaire de Namur, berceau de la ville.

La configuration naturelle des lieux en sort mieux documentée, alors que son incidence sur les aménagements successifs du site s'avère particulièrement prégnante. Ainsi, les grès namuriens du massif rocheux du Champeau affleurent-ils



La cave gallo-romaine © SPW

directement au pied de la citadelle, où ils ont subi de longue date des modifications de relief dues tant à l'érosion naturelle qu'aux activités anthropiques. Inversement, sur les rives de Sambre et de Meuse des accumulations stratigraphiques naturelles potentiellement préromaines ont été observées sur quelques m², mais aucun matériel archéologique n'a permis d'appuyer cette interprétation qui reste donc sujette à caution.

Les structures datées du Haut-Empire romain se rattachent pour l'essentiel à trois habitations. L'une d'elles, bâtie en bord de Sambre, témoigne d'une certaine qualité architecturale ; une autre, en rive de Meuse, était dotée d'une cave. Une large fosse, creusée dans le substrat schisteux confirme la vitalité du vicus de Namur durant le second tiers du III^e siècle. Sous la place Pied-du-Château, plusieurs séquences stratifiées de sols et remblais relèvent d'une occupation du Bas-Empire, déjà reconnue dans ce secteur à plusieurs reprises ; quelques indices d'artisanat y ont été collectés pour le IV^e siècle. Quoiqu'épars, ces quelques éléments gallo-romains pourraient préciser davantage encore l'organisation antique du confluent.



Rue de l'Hôpital : façade de maison alignée sur la voirie médiévale. Orthophotoplan : P.-M. Warnier, SPW-Géomatique

En rive de Sambre, d'épais dépôts sombres du Premier Moyen Âge s'adossent au flanc de la construction romaine. Corrigeant le pendage de la berge, ils servent d'assise à un chemin empierré, provisoirement daté de la période carolingienne et rechargé une première fois vers le X^e siècle.

Ces niveaux de circulation sont ensuite recoupés par un mur particulièrement épais (2,5 à 2,6 m), parallèle à la rivière et dont les maçonneries ont été maintes fois reprises par les maisons venues s'y adosser par la suite. Les contraintes d'intervention n'ont évidemment permis d'en établir ni l'évolution, ni la chronologie précise. L'hypothèse d'un ouvrage défensif paraît *a priori* légitime, d'autant que la fortification des rives de Sambre est désormais acquise. De même, à l'angle du pont du Musée, un moignon de maçonnerie d'apparence médiévale pourrait appartenir à la porte du Pont de Sambre, mentionnée dans la documentation écrite dès 1289. L'habitat médiéval a également livré plusieurs

témoignages. À l'angle de l'hospice Saint-Gilles, la fondation d'une façade de maison des XII^e-XIII^e siècles s'aligne sur le tracé de l'ancienne rue de l'Hôpital, qui avait elle-même conservé son trottoir dallé et sa surface de roulage empierrée, parcourue d'ornières. Sous la place Pied-du-Château, deux basses fosses de latrines médiévales, en usage jusqu'au XV^e siècle, alimentent la question des origines de cet espace public.

C'est sans surprise à l'habitat des Temps modernes, particulièrement dense et serré, du quartier de la Sarrasse, que se rattache la plus grande majorité des structures rencontrées. Leur relevé complétera utilement les données issues des plans anciens et des fonds d'archives. La façade latérale du refuge de l'abbaye de Waulsort, bâti au début du XVIII^e siècle le long de la rue de l'Hôpital, ainsi que les fosses d'aisances de quelques maisons de la Petite Non-Ruelle, ont plus particulièrement retenu l'attention.

Conclusion

Les travaux en cours confirment le potentiel archéologique du site toutes périodes confondues et, eu égard au caractère dispersé des ouvertures effectuées, permet d'ores et déjà d'établir un canevas spatial étendu à l'ensemble du quartier, permettant une mise en relation aisée des découvertes anciennes et futures avec les anciens plans et cadastres disponibles.

Dominique BOSQUET, Raphaël VANMECHELEN,
Olivier VRIELYNCK, Julie TIMMERMANS &
Charlotte VAN EETVELDE

Remerciements

À Sophie Challe, Élise Delaunoy, Jean-Pol Fournier, David Garay, Frédéric Hanut, Carole Hardy, Fanny Martin, Amandine Pierlot, Marie-Laure Van Hove et Marie Verbeek.

L'église paroissiale Saint-Médard à Dinant et son voisinage



Fig. 1 : L'église Saint-Médard incorporée dans le bâti de l'ancien « Café du pont ». Photo C. Hardy, Préhistomuseum © SPW



Fig. 3 : Dinant, cimetière au sud de l'église Saint-Médard. Photo C. Hardy, Préhistomuseum © SPW

L'ancienne église Saint-Médard dessert une paroisse s'étendant dans le quartier du même nom situé rive gauche à Dinant. Le quartier est particulier : organisé autour de la tête du pont, il dépend au Moyen Âge du comte de Namur, et non pas du prince-évêque de Liège comme le reste de la ville. C'est d'ailleurs un moine de l'abbaye de Leffe (qui dépend elle-même de l'abbaye de Floreffe, très proche de la famille comtale)

qui en détient la cure. Désaffectée lors de la Révolution française, l'église a depuis lors été incorporée progressivement dans le bâti et transformée en magasin à écorces, maisons, café, etc. (fig. 1).

Récemment, un projet de construction d'immeuble à appartements prévoyait la destruction des petites maisons aménagées dans le bas-côté sud de

l'ancienne église. Le Service de l'Archéologie (SPW, Dir. ext. Namur) a alors procédé à un décapage des enduits modernes afin de relever les maçonneries de cette partie de l'église.

Après la destruction des petites maisons en question, le Service de l'Archéologie a pratiqué durant l'hiver 2015-2016 une intervention dans le sous-sol du bas-côté sud et du terrain qui jouxte l'emprise de l'église, lui aussi menacé par le projet. L'ensemble de ces opérations a permis d'en apprendre davantage sur l'évolution de cet édifice religieux et de tout le quartier voisin.

Cette première intervention archéologique d'ampleur en rive gauche de la Meuse a également permis de caractériser le profil primitif de la berge, formée de limons alluviaux descendant en pente douce vers le lit du fleuve (fig. 2). Les premières traces d'occupation attestées par-dessus ce limon consistent en traces



Fig. 2 : Coupe des berges naturelles de la Meuse et occupations anciennes. Photo M. Verbeek © SPW



Fig. 4 : Prélèvement du torchis brûlé de l'incendie d'une maison. Photo C. Hardy, Préhistomuseum © SPW

négatives du Premier Moyen Âge. Du mobilier du Bas-Empire romain a également été repéré, sans qu'il soit à ce stade possible de déterminer s'il se trouve en position résiduelle ou pas. L'occupation semble dans tous les cas peu dense et pourrait être limitée à des aménagements de berges.

Après un hiatus apparent, l'occupation se densifie à partir de la fin du Premier Moyen Âge. L'église primitive est un édifice mononef à chevet plat. Elle est relativement petite et construite en avancée vers la Meuse. À cette époque, le quartier est encore très réduit et ramassé autour de la tête de pont et de l'église. Une première parcellisation semble se mettre alors en place. Un segment d'une tour étroite mise au jour à l'angle sud-est de l'emprise semble appartenir au système défensif primitif.

Des travaux importants sont consentis à l'église dans le courant du Moyen Âge. La nef est allongée vers l'ouest et deux nefs latérales semblent ajoutées, tandis que le chœur continue d'être utilisé. Dans l'espace laissé libre au sud de l'église s'étend le cimetière (fig. 3). Le quartier voisin se développe, tandis que le rempart est

l'identification d'un atelier comportant un foyer. Cet artisanat semble être abandonné vers le XIII^e siècle.

L'urbanisation en revanche se densifie et les parcelles primitives sont remaniées – dans certains cas elles sont d'ailleurs dédoublées. Les maisons en pans de bois sont relativement bien connues : elles subissent un incendie violent au XV^e siècle, ce qui eut pour effet de modifier la trame parcellaire et, ce faisant, d'être conservées sous un manteau de remblais de destruction (fig. 4). L'identification de l'incendie au sac de la ville en 1466 par Charles le Téméraire est évidemment tentante, mais n'est à ce jour pas confirmée.

C'est peut-être suite au même épisode que l'église Saint-Médard est entièrement reconstruite. Elle adopte un style gothique tardif, avec arcs brisés. Les arcades séparant nef centrale et nefs latérales ainsi que le soubassement du chevet sont conservés dans le mur mitoyen de la parcelle (fig. 5). L'église en effet est construite sur un mur de soutènement assurant l'horizontalité au niveau de la berge. Le chevet de l'édifice devait donc paraître en contre-haut des



Fig. 5 : La première travée orientale de l'église Saint-Médard. Photo M. Verbeek © SPW

reconstruit en avancée vers la Meuse. Seules en ont été identifiées les terrées intérieures. Comme identifié ailleurs dans la ville, les maisons semblent occupées par des artisans travaillant les alliages cuivreux de type « laiton ». En témoignent une grande quantité de déchets de cet artisanat retrouvés dans les remblais et

grèves de Meuse, en amont du pont. Le cimetière est quant à lui progressivement délaissé au profit d'un axe de circulation menant à la berge.

Vers 1700, tout le quartier est transformé. Avec l'aménagement du nouveau pont et de l'avenue longeant le fleuve, d'importants remblais sont apportés tant sur les berges qu'au niveau des parcelles du bord de Meuse. Un parcellaire légèrement modifié est alors établi sur ces nouveaux niveaux. L'église aussi est profondément remaniée, sa direction est inversée : le chœur oriental est démoli et un nouveau chœur est aménagé à l'opposé, à l'ouest donc, dans la première travée de la nef de l'église médiévale. Une nouvelle façade de style néo-classique avec pilastres engagés est construite à l'est. Le sommet de l'un de ces pilastres était encore visible dans le grenier du « Café du pont » (fig. 6).

Carole HARDY et Marie VERBEEK



Fig. 6 : Pilastre engagé de la façade de l'église de 1700, imbriqué dans le bâti au niveau de l'ancien « Café du pont ». Photo M. Verbeek © SPW

L'inventaire des sites archéologiques et le zonage archéologique*

L'inventaire des sites archéologiques

L'inventaire des sites archéologiques est conçu par la Direction de l'Archéologie du Département du Patrimoine et les cinq services extérieurs de la DGO4 du Service public de Wallonie. Il est inscrit comme principal moyen de protection de notre patrimoine archéologique dans le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine qui précise que « Selon les modalités qu'il détermine, le Gouvernement dresse et tient à jour un inventaire du patrimoine archéologique et établit un zonage archéologique de la Région wallonne » (Livre III, Titre IV, article 233).

Il identifie, localise et décrit les sites dans une base de données qui est liée à une représentation cartographique. Le tout constitue un système d'information géographique. L'inventaire est réalisé à partir des sources documentaires, écrites et cartographiques, recensées de manière exhaustive :

- sources bibliographiques et archives : littératures spécialisées, ouvrages de vulgarisation, presse, archives des institutions muséales, dépôts d'archives officiels, documents d'amateurs, rapports de fouilles inédits, etc.
- cartes et plans anciens des XVI^e-XIX^e siècles : cartes réalisées par de Deventer ; Cassini et Ferraris, cadastres hollandais et primitifs, carte de Vander Maelen, plans parcellaires produits par Popp, cartes du Dépôt de la Guerre et anciens ICM/IGN, atlas des cours d'eau et des chemins vicinaux, etc.

L'inventaire compile également les informations recueillies auprès des archéologues professionnels, des chercheurs amateurs et des historiens, etc. L'inventaire repose sur l'analyse critique des sources écrites et cartographiques, ainsi que sur le traitement de l'information fournie par les fouilles archéologiques et les prospections (pédestres, aériennes, géophysiques, etc.).

La priorité de l'étude est donnée à la localisation précise des sites. Leur description et celle de leurs composantes précèdent un classement par période chronologique, de la Préhistoire à l'Époque contemporaine. La datation des sites est corroborée par la détermination du matériel archéologique le plus représentatif, confronté aux renseignements livrés par les sciences naturelles. Par ailleurs, les informations relatives aux circonstances des découvertes, aux méthodes de recherche et à l'état de conservation des sites sont examinées.

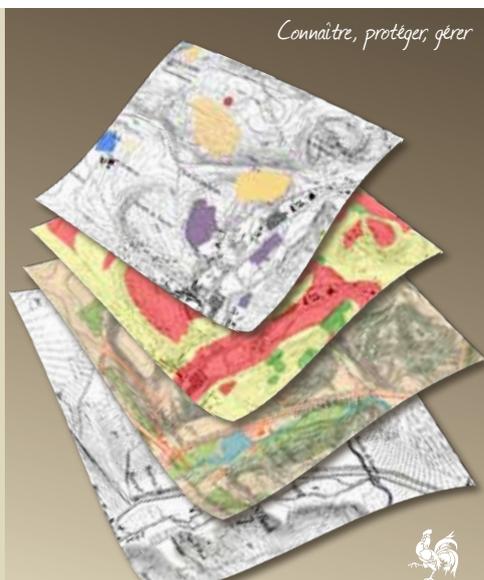
Ainsi conçu, l'inventaire s'adresse aux chercheurs désireux d'étudier des thématiques ciblées. La base de données et la cartographie qui l'accompagne peuvent notamment aider à appréhender une région en

L'INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES



LE ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE EN WALLONIE

Connaître, protéger, gérer



classant les sites archéologiques selon la chronologie, les types des vestiges, leur état de conservation ou les méthodes d'intervention.

Aujourd'hui, au sein du Service public de Wallonie, les archéologues travaillent principalement de manière préventive, avant l'aménagement urbanistique d'une parcelle ou bâtiment et lorsqu'ils pressentent que des sites archéologiques seront endommagés ou détruits.

Concrètement, le métier de l'archéologue s'articule en trois grandes phases : avant, pendant et après l'intervention de terrain. L'archéologue ne se limite donc pas à suivre des travaux d'aménagement, sonder ou fouiller des sites archéologiques, il procède également à des tâches scientifiques et administratives qui encadrent l'opération de terrain :

- avant celle-ci, l'archéologue réalise une étude documentaire et consulte l'inventaire qui guide son choix vers une éventuelle intervention ;
- après celle-ci, les informations recueillies sur le terrain sont enregistrées dans l'inventaire, qui est ainsi enrichi et constamment actualisé.

Le zonage archéologique

L'évaluation de l'incidence de projets d'aménagement sur le patrimoine archéologique est rendue complexe en raison d'une connaissance incomplète du potentiel archéologique. En effet, même connus, tous les sites ne sont pas toujours localisables et les limites d'un grand nombre d'entre eux ne sont pas définies. Pour conserver les informations archéologiques et intégrer la problématique de l'archéologie de prévention au sein de l'aménagement du territoire, la Direction

de l'Archéologie propose aux aménageurs une nouvelle cartographie : le zonage archéologique.

Ce document couvre l'ensemble du territoire wallon. D'une part, il intègre les données ponctuelles issues de l'inventaire des sites archéologiques mais aussi les données continues qui résultent d'analyses géomorphologiques. Car l'étude des territoires paysagers, du relief, des sols et du sous-sol, des ressources naturelles ou encore de l'accessibilité au réseau hydrographique permet de mettre en évidence les lieux où les traces d'activités humaines pourraient être présentes. Seule la fouille de ces sites confirmera ou non la présence d'un peuplement à ces endroits.

Le zonage est destiné aux urbanistes, aux aménageurs et aux décideurs qui peuvent disposer d'une carte informatisée. Ceux-ci sont invités à solliciter l'avis des Services de l'Archéologie des Directions extérieures de la DGO4 concernées, sur base de quatre catégories de zones :

- en zone rouge : la présence de sites archéologiques étant avérée, la demande de l'aménageur sera systématique, quelle que soit la superficie du projet concerné ;
- en zone verte : étant donné la grande probabilité de présence de sites archéologiques, la demande concernera tout projet inscrit sur une superficie de 1.000 m² minimum ;
- en zone jaune : vu la faible présomption de présence de sites archéologiques, la demande sera introduite pour tout projet inscrit sur une superficie de 5.000 m² minimum ;
- en zone grise : les sites archéologiques étant déjà fouillés ou complètement détruits, aucune demande d'avis n'est nécessaire.

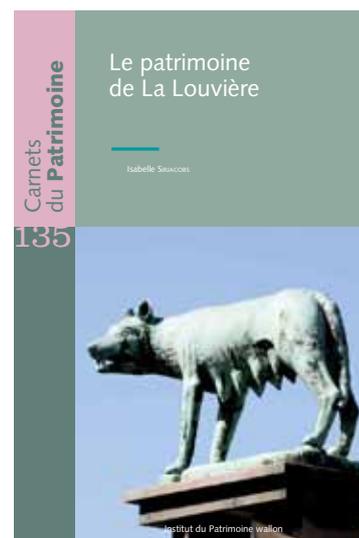
Une fois consultés, les Services de l'Archéologie émettront leurs prescriptions en vue de planifier ou non, selon les cas, une opération archéologique. Cette systématisation de la démarche permettra une gestion plus rapide des demandes de permis d'urbanisme et contribuera à la bonne sauvegarde des informations archéologiques avant les travaux d'aménagement, sans entraver ceux-ci. Enfin, elle limitera au maximum les découvertes fortuites et les désagréments qu'elles encourent.

* Informations tirées de la brochure *L'inventaire des sites archéologiques & le zonage archéologique en Wallonie. Connaître, protéger, gérer* éditée par la Direction de l'Archéologie du Département du Patrimoine et téléchargeable sur le site : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_patrimoine/index.php/archeologie.

Un hors-série des « Dossiers de l'IPW » et un nouveau « Carnet du Patrimoine » à présent disponibles

La Wallonie a joué un rôle déterminant dans l'implantation de la métallurgie en Suède, via la personnalité emblématique de Louis de Geer et une immigration vieille de trois siècles mais dont le souvenir demeure très vivace dans la région de l'Uppsala au sein d'une communauté nombreuse et fière de ses origines. Le destin de ces Wallons partis s'installer en Suède au XVII^e siècle en y emmenant leur savoir-faire fut évoqué en 2010 par l'Institut du Patrimoine wallon dans un ouvrage très vite épuisé après sa parution : *Le savoir-faire wallon au fil du temps*, publié dans la foulée du premier numéro de l'émission « Ma Terre », conçue et présentée par Corinne Boulangier sur la RTBF. L'histoire originale et peu connue de ces Wallons partis faire fortune en Suède y était retracée par Virginie Delporte, une jeune licenciée en histoire de l'art et archéologie installée à Uppsala. L'IPW a tenu à rééditer ce texte en cet automne 2016 pendant lequel cette région fut doublement mise à l'honneur : aux Fêtes de Wallonie à Namur dont elle était l'invitée d'honneur d'une part, et à La Louvière où elle se trouve au centre d'une exposition photographique sur le site de l'ancien charbonnage du Bois-du-Luc.

Virginie DELPORTE, *Partis faire fortune en Suède. Le développement de la sidérurgie suédoise grâce au savoir-faire wallon* (Les Dossiers de l'IPW. Hors-série, 9), Namur, IPW, 2016, 36 pages, 5 €.



La Louvière a cette particularité de rassembler plusieurs témoignages emblématiques de son passé de ville neuve. Née au XIX^e siècle, pour et par l'industrie, la cité des loups arbore aux côtés de ses sites labellisés « UNESCO », à savoir le canal du Centre historique et le site minier du Bois-du-Luc, un panel de traces immuables laissées dans le paysage par les diverses activités qu'elle a menées. Un patrimoine qui se décline au gré de plusieurs qualificatifs tant

les témoignages sont riches et variés sur l'ensemble de son territoire. Qu'il soit rural, industriel, religieux, naturel, paysager, architectural ou culturel, le patrimoine louviérois confirme bel et bien que les villes neuves ont aussi un passé. Bon voyage !

Isabelle SIRJACS, *Le patrimoine de La Louvière* (Carnets du Patrimoine, 135), Namur, IPW, 2016, 64 pages, 6 €.

Un ouvrage sur tous les vitraux de la cathédrale Saint-Paul à Liège vient de paraître

La cathédrale liégeoise fut, de 2011 à 2016, le foyer d'une intense activité dans le domaine du vitrail. En 2013, cinq vitraux créés et réalisés par l'artiste coréen Kim En Joong avec l'atelier Loire de Chartres furent placés dans les chapelles Saint-Joseph et Saint-Lambert. En 2014, quatorze vitraux conçus par l'artiste suisse Gottfried Honegger et également réalisés par l'atelier Loire furent posés dans les fenêtres hautes du vaisseau central. En 2015, un des plus beaux vitraux de Belgique, celui du *Couronnement de la Vierge* offert par le prévôt Léon d'Oultres en 1530, fut restauré par la Manufacture Vincent-Petit de Troyes, après un entreposage d'une quinzaine d'années en caisses. Enfin, en 2016, quatre vitraux conçus par Gottfried Honegger et aussi exécutés par l'atelier Loire furent installés dans les fenêtres hautes de la face occidentale du transept pour compléter ceux de la nef. La réalisation et la restauration de ces différentes œuvres fut possible grâce à un généreux mécénat.

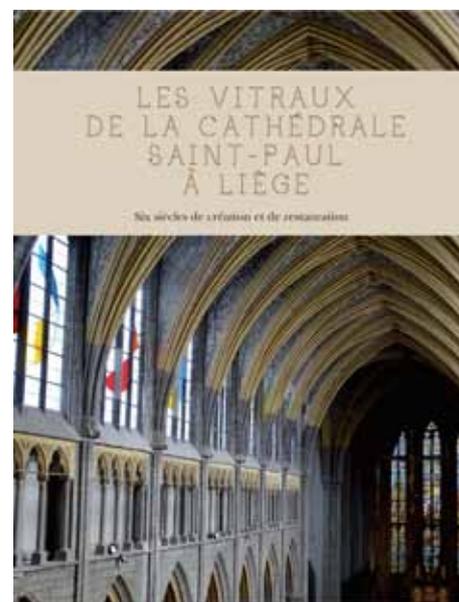
Au terme de ces différents travaux, un ouvrage exceptionnel vient d'être publié, sous la direction d'Isabelle Lecocq, Docteur en Philosophie et Lettres (Histoire de l'art). Douze auteurs y ont participé. Outre les œuvres qui viennent d'être citées, toutes les autres verrières de la cathédrale liégeoise sont étudiées : les cinq vitraux de 1557-1559 qui occupent l'abside, précieux témoins de l'art à l'époque de Lambert Lombard, les nombreux vitraux méconnus de la seconde moitié du XX^e siècle réalisés dans le cadre

de la réparation des dommages de guerre et aussi, pour la première fois, les vitraux du XIX^e et du début du XX^e siècle, détruits au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Le livre est divisé en deux parties principales : *Une parure de lumière au fil des siècles*, qui replace les vitraux dans leur cadre historique et artistique, et *Le défi de conserver, restaurer et créer au XXI^e siècle*, qui présente les gestes des créateurs, réalisateurs, conservateurs-restaurateurs des vitraux.

Au fil des textes scientifiques très documentés et accessibles à un large public, le lecteur découvrira et appréciera, avec le support d'une illustration abondante, la spécificité des vitraux des différentes époques, les gestes des hommes et des femmes de métier et l'extraordinaire vitalité d'un art séculaire.

L'ouvrage – publié par le Comité wallon pour le Vitrail associé au *Corpus Vitrearum* Belgique-België, en collaboration avec l'Institut royal du Patrimoine artistique, avec le soutien du Fonds David-Constant géré par la Fondation Roi Baudouin et le concours de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de Wallonie, du Département du Patrimoine du Service public de Wallonie (DGO4) et de l'asbl Anima'rt – est disponible en librairie et en vente en ligne via le site Internet de Brepols (www.brepols.net).



Isabelle LECOCQ (dir.), *Les vitraux de la cathédrale Saint-Paul à Liège. Six siècles de création et de restauration*, Comité wallon pour le Vitrail associé au *Corpus Vitrearum* Belgique-België, Liège, 2016, 240 pages, 50 €.

Malagne : 2000 ans d'histoire, 20 ans d'action



© Malagne



© Malagne

Ouvert au public en 1996, l'Archéoparc de Malagne assure depuis 20 ans la protection, la conservation et la valorisation des vestiges classés d'une imposante villa de l'époque gallo-romaine. Au fil des années, notre équipe de médiateurs du patrimoine archéologique a mis en place des outils adaptés pour dialoguer avec différents publics. Ils fournissent aux plus petits, comme aux plus grands, les clés pour décoder le passé et ainsi mieux comprendre le présent. Depuis 20 ans, des recherches en archéologie expérimentale sont menées à Malagne sur des sujets abordant les techniques et les savoir-faire antiques. Les différentes actions menées par l'Archéoparc s'inscrivent également dans des thématiques d'actualité comme l'écologie culturelle et le développement durable.

L'inauguration d'un espace d'exposition totalement réaménagé fait partie des événements qui ont jalonné cette année festive. Cet espace dédié au travail de la terre et à la culture des céréales prend place au sein même des vestiges d'une des quatre annexes qui occupaient la partie agricole du domaine de la villa de Malagne. Ce bâtiment, aujourd'hui reconstruit afin de donner au public une idée de l'ampleur de ces édifices, a été baptisé Épona du nom de la déesse celtique protectrice des cavaliers et des écuries. Les murs intérieurs chaulés et un nouveau sol fait d'argile et de chaux accueillent le visiteur. L'exposition permanente met en avant des outils antiques reconstitués tels que l'araire, le *vallis* et le moulin à farine en pierre. Ces outils font partie intégrante d'une réflexion en archéologie expérimentale menée par l'Archéoparc de Malagne en collaboration avec des partenaires universitaires, institutionnels ou muséaux. Le *vallis*, moissonneuse gallo-romaine typique de nos régions et pièce maîtresse de l'exposition fait actuellement l'objet d'une nouvelle phase de recherches sur le harnachement et les forces de traction développées par l'animal de trait (travaux menés en collaboration avec le Prof. G. Raepsaet, CReA/ULB). Outre le fait d'illustrer notre mission scientifique, cet espace est particulièrement utilisé par l'équipe de médiateurs

de Malagne pour expliquer le travail de la terre et la culture des céréales aux quelque 15.000 écoliers qui visitent annuellement notre site. Enfin, dix nouveaux panneaux prennent place dans le nouvel aménagement et sont notamment destinés au public touristique qui visite Malagne et qui, en plus de l'audioguide, bénéficie maintenant d'un nouvel instrument de médiation.

Nous tenons à remercier pour leur soutien dans la réalisation de cet espace d'exposition la Direction de l'Archéologie du Service public de Wallonie, la Ville de Rochefort, le Commissariat général au Tourisme et de la Commission du sous-sol archéologique, ainsi que nos partenaires privés.

À la veille de clôturer la saison du vingtième anniversaire de Malagne, nous rappelons que le site est ouvert au public toute l'année pour les groupes sur réservation.

Françoise FONTAINE,
Directrice

Pour toute information :

Archéoparc de Malagne
rue du Coirbois, 85 à 5580 Rochefort
+32 (0)84/22 21 03
malagne@malagne.be
www.malagne.be/fr/



© Malagne

Exposition au musée d'Archéologie de Tournai : « Le R. P. Camille de la Croix, un Tournaisien archéologue en Poitou » (15 octobre 2016 – 17 avril 2017)

Création originale du musée d'Archéologie de Tournai, l'exposition évoque la personnalité du R. P. Camille de la Croix et ses découvertes archéologiques en Poitou. Un personnage peu ordinaire, non pas français mais belge, natif de Tournai.

Né le 21 juillet 1831 à Mont-Saint-Aubert, il appartenait à la branche des de la Croix de Maubray, une famille noble d'origine française. Après ses études aux collèges des jésuites de Brugelette, puis de Vannes, il effectua son noviciat à Issenheim en Alsace où il rencontra le père Tournesac, professeur de musique et talentueux architecte amateur, qui lui apprit à réaliser plans, coupes, un savoir qui plus tard, se révélerait utile. En 1864, devenu prêtre, il fut chargé des cours de musique au collège de Poitiers. À cette époque, les relations entre l'Église et la

société étaient tendues. Dans son diocèse, l'évêque de Poitiers souhaitait rétablir le christianisme pur des origines en ranimant la ferveur populaire, la vénération des saints locaux afin de lutter contre l'hérésie et l'athéisme. Ayant appris que Camille s'intéressait à la fouille des sites du Bas-Empire et des premiers temps du christianisme, l'évêque le fit décharger de ses heures de cours et ainsi, durant une trentaine d'années, le R. P. put se consacrer totalement à ses recherches archéologiques, mettant au jour des sites extraordinaires comme l'hypogée des Dunes à Poitiers, la ville gallo-romaine de Sanxay, etc.



© Chr. Vignaud, Musées de Poitiers



© Chr. Vignaud, Musées de Poitiers

« Lueurs d'Apocalypse » : imaginaire et recherches autour du Manuscrit de Namur (XIV^e siècle)

À l'origine, il y a un trésor. Au cœur de la réserve précieuse de la bibliothèque du Séminaire de Namur se trouve un splendide manuscrit du *Livre de l'Apocalypse*. Il est daté du XIV^e siècle, calligraphié de main de maître et magnifiquement illustré. La Communauté française de Belgique l'a d'ailleurs classé en 2013 comme « trésor » inestimable du patrimoine en raison de sa rareté, de son esthétique et de sa grande qualité de conception et d'exécution.

Les similitudes iconographiques et stylistiques de cette « Apocalypse de Namur » l'apparentent à trois autres célèbres manuscrits conservés respectivement à Londres, New-York et Paris, et permettent de la dater vers les années 1320-1330.

À côté du texte latin écrit à la plume et enrichi d'encadrements et de lettrines sur fond d'or, le manuscrit de Namur offre 85 enluminures peintes dans un style léger et élégant et réalisées dans une gamme chromatique alliant les bleus, gris et bruns, rehaussés de vert et de violet.

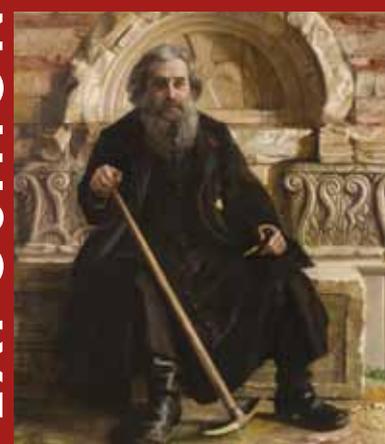


L'exposition proposée par le Séminaire de Namur présente une quarantaine de reproductions grand format de ces enluminures qui racontent avec une profusion de détails originaux la force des visions du livre et la puissance de ses symboles : le dragon, la femme céleste, les anges, la foule immense, la chute de Babylone, jusqu'à l'anéantissement de Satan dans l'étang de soufre et de feu.



LE RÉVÉREND PÈRE
CAMILLE DE LA CROIX,
un Tournaisien archéologue en Poitou

EXPOSITION



15/10/2016 > 17/04/2017
Musée d'archéologie

Il s'agit de la toute première exposition consacrée à l'histoire de cet archéologue novateur et à ses découvertes. Le public aura l'occasion d'admirer un ensemble de pièces, dont de splendides verreries romaines, prêtées par le musée Sainte-Croix de Poitiers. Véritable complément à la manifestation, un livre, terminé par le catalogue de l'exposition, retrace la biographie du R. P. ; les articles illustrés évoquent les différentes facettes de cette personnalité hors du commun et relatent certaines anecdotes savoureuses, agrémentant ainsi la lecture. Cette manifestation a reçu le soutien du « Fonds Claire et Michel Lemay », géré par la Fondation Roi Baudouin.

Musée d'Archéologie de Tournai, rue des Carmes 8, 7500 Tournai • +32 (0)69/22 16 72
L'exposition est accessible de **novembre à mars** de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, sauf le mardi et le dimanche matin et d'**avril à octobre** de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le mardi.

À travers un parcours-découverte, l'exposition retrace la narration de l'Apocalypse et dévoile ses nombreux symboles et héritages à travers l'histoire : de la musique au cinéma, en passant par les œuvres d'art.

L'exposition sera visible du **8 novembre 2016 au 5 janvier 2017** à la collégiale de Dinant (rue Adolphe Sax, 1 à 5500 Dinant), du **11 janvier au 9 mars** à la cathédrale Saint-Paul de Liège (place de la Cathédrale, 1 à 4000 Liège), du **2 juin au 23 juillet** à l'abbaye de Stavelot (Cour de l'Abbaye, 1 à 4970 Stavelot) et du **26 juillet au 21 septembre 2017** à la basilique de Saint-Hubert (place de l'Abbaye, 1 à 6870 Saint-Hubert).

Christine GOSSELIN, Coordinatrice pédagogique

Pour toute information :
Studium Notre-Dame - IDF • 11b rue du Séminaire,
5000 Namur • +32 (0) 81/25 64 66
www.seminairedenamur.be
Une organisation du Séminaire de Namur
en collaboration avec la DGO4 du SPW

D'autres expositions à découvrir prochainement !

Cent merveilles de Wallonie

- Du 12 au 29 janvier 2017 : L'Escale – Espace communal associatif pour les Loisirs d'Esneux, avenue de la Station, 80 à 4130 Esneux

Les gestes du patrimoine

- Du 3 mars au 4 mai 2017 : Malmundarium, place du Châtelet, 10 à 4960 Malmedy
- Du 1^{er} juillet au 25 septembre 2017 : Église Saint-Fiacre, rue de Mont, 311 à 4820 Dison

Les métiers de l'archéologie (extérieur)

- Du 14 avril au 30 mai 2017 : Site archéologique de Montauban-sous-Buzenol, rue de Montauban à 6743 Buzenol (Étalle)
- Du 1^{er} au 28 juin 2017 : Administration communale de Ham-sur-Heure-Nalinnes, chemin d'Oultre-Heure, 20 à 6120 Ham-sur-Heure

Les métiers de l'archéologie (intérieur)

- Du 1^{er} juillet au 31 août 2017 : Hôpital Notre-Dame à la Rose, rue Alix de Rosoit à 7860 Lessines

Neandertal, l'Européen

- Du 16 janvier au 17 mars 2017 : Musée archéologique d'Arlon, rue des Martyrs, 13 à 6700 Arlon
- Du 31 janvier au 24 février 2017 : place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 Esneux

- « Du 4 mars au 4 avril 2017 : CRIAC, rue du Dur, 2 à 6061 Montignies-sur-Sambre

- Du 1^{er} au 28 avril 2017 : Maison du Bailli, Grand-Place, 20 à 1440 Braine-le-Château

- Du 1^{er} mai au 2 juin 2017 : CHAW, rue de l'Ermitage, 23 à 1300 Wavre

- Du 13 octobre au 17 novembre 2017 : Maison de la Laïcité de Binche, place de l'Europe à 7131 Waudrez

Du bûcher à la tombe

- Du 2 mars au 3 avril 2017 : Foyer culturel de Montigny-le-Tilleul, rue Wilmet, 5 à 6110 Montigny-le-Tilleul

- Du 17 avril au 16 juin 2017 : Archéoscope Godefroid de Bouillon, quai des Saulx, 14 à 6830 Bouillon

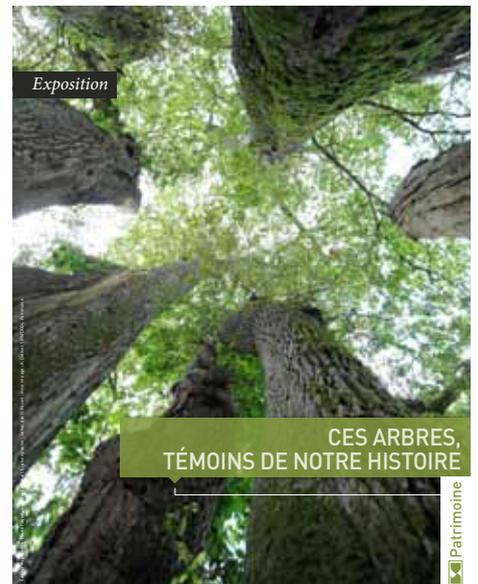
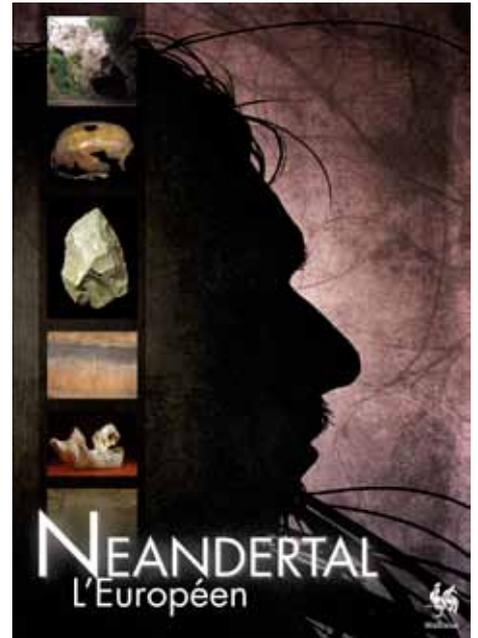
- Du 1^{er} juillet au 31 août 2017 : Château fort de Logne, rue de la Boverie, 1 à 4190 Vieuxville

- Du 1^{er} octobre au 26 novembre 2017 : Malmundarium, place du Châtelet, 10 à 4960 Malmedy

Ces arbres, témoins de notre histoire

- Du 3 au 18 avril 2017 : Maison communale de Tubize, Grand Place, 1 à 1480 Tubize

- Du 28 octobre au 3 décembre 2017 : Centre touristique de Daverdisse, allée des Marronniers, 1 à 6924 Daverdisse



LES GESTES DU PATRIMOINE
HOMMES ET FEMMES DE MÉTIER EN WALLONIE

PHOTOGRAPHIES DE GUY FOCANT
TEXTES D'ANNICK FIBON

Dans ce livre, Guy Focant, photographe au département du patrimoine de Wallonie depuis plus de 20 ans, nous fait découvrir, à travers la parole de l'artisan des métiers et à côté de ses objets, les charnières de son humanité et de ces femmes de métier qui ont mené chaque jour, avec compétence et passion, à la préservation du riche patrimoine de Wallonie. Grâce à ses photographies de grande qualité, les gestes posés quotidiennement par ces professionnels wallons s'inscrivent dans les yeux du lecteur, conférant du même coup à la maîtrise patrimoniale la dimension humaine qui lui manque parfois. Chaque métier illustré est accompagné d'une courte notice explicative.

Format de prestige (521 x 300 mm), couverture rigide sous jaquette, 298 pages, prix : 30 €.

Institut du Patrimoine wallon
Commandes :
Tél. : +32 (0)81 23 07 03
Fax : +32 (0)81 66 90 97
Email : publications@ipw.be

Changez à retirer à la Psa-Diava (Amap) ou dans nos boutiques de Namur ou de Liège (Archéoforum)

LES MÉTIERS DE L'ARCHÉOLOGIE
Exposition photos de Guy Focant

« DU BÛCHER À LA TOMBE »
Les nécropoles gallo-romaines à incinération en Wallonie

DU CÔTÉ DU PÔLE DE LA PIERRE...

Déménagement et premières formations au Pôle de la Pierre

Après plus d'un an et demi, les travaux de restauration des bâtiments de la Grande Carrière Wincqz à Soignies sont enfin terminés. Le site a entamé depuis fin septembre 2016 une nouvelle vie liée à la formation aux métiers de la pierre et à leurs savoir-faire. Un renouveau symbolique dans un lieu chargé d'histoire et de la mémoire du travail.

Les quatre partenaires du Pôle de la Pierre (Forem, Ifapme, Cefomepi et IPW) ont investi les nouveaux ateliers, classes et bureaux. Après le déménagement des outils et équipements provenant des installations de Braine-le-Comte, les apprenants de l'Ifapme et du Forem ont débuté cette nouvelle année scolaire en découvrant la nouvelle infrastructure où sonnera désormais la pierre. Quelques jours plus tard, c'était au tour du premier stage IPW consacré aux tailles et finitions traditionnelles. Un programme de formations est d'ores et déjà disponible (dans la brochure détaillant le programme des formations aux métiers du patrimoine, disponible sur simple demande ou téléchargeable



© IPW

sur le site www.institutdupatrimoine.be et de nouvelles thématiques seront ajoutées en cours d'année, alliant tradition et innovation.

Les « Ateliers de la pierre »

Comme évoqué dans un numéro précédent, l'Institut du Patrimoine wallon, le Cefomepi et Pierres & Marbres de Wallonie organisent conjointement, dans le cadre du Pôle de la Pierre à Soignies, une session d'ateliers (les « Ateliers de la pierre ») à destination des professionnels de la filière pierre. Ils aborderont de manière approfondie plusieurs thématiques importantes en lien avec la pierre.

Les deux premiers ateliers se dérouleront pendant le dernier trimestre 2016, les 16 et 25 novembre. Le programme détaillé figure ci-dessous :

Atelier n° 1 : Introduction générale : les roches ornementales et le marché de la pierre

- 9h30-10h30 : bref rappel de géologie
- 10h30-11h30 : histoire de la Belgique et matériaux
- 11h30-12h30 : exploitation et utilisation au cours du temps
- 13h30-15h : identifications, performances et pathologies
- 15 h-16h30 : visite guidée dans le centre-ville de Soignies

Atelier n° 2 : Nature géologique, propriétés mécaniques, agrément, etc.

- 9h-12h : théorie
 - caractérisation du gisement et détermination des zones homogènes
 - présentation des essais de caractérisation (matériau, produit)



© IPW

- échantillonnage
- expression des résultats et cadre réglementaire (marquage CE)
- classes d'usage
- 14h-17h : essais dans les laboratoires du CSTC (Limelette)
 - essais de glissance (essais sur pierre bleue avec deux finitions différentes ; essais sur deux matériaux différents)
 - pétrographie
 - documents de référence et hiérarchie
 - utilité d'un agrément technique

Les ateliers suivants auront lieu les vendredis 27 janvier 2017 (du gisement à la façade et à toute autre application), 31 mars 2017 (approche du gisement et extraction) et 28 avril 2017 (débitage, sciage et façonnage, outils et savoir-faire).

Ces cinq ateliers sont organisés au Pôle de la Pierre à Soignies, rue Mademoiselle Hanicq, 30.



© IPW

La participation à l'ensemble des ateliers est recommandée mais il reste possible d'assister à un ou plusieurs atelier(s) au choix.

Coût : 50 €/atelier.

Informations et inscriptions :
+32 (0)85/410 359 • i.halleux@idpw.be

Une coopération transfrontalière autour de la pierre bleue : le projet « Objectif Blue Stone »

L'Institut du Patrimoine wallon est partenaire du projet transfrontalier « Objectif Blue Stone » qui rassemble également la Ville de Soignies, Hainaut Développement (Wallonie), la Communauté de Communes Sud-Avesnois et Réussir en Sambre Avesnois (France). Le projet s'inscrit dans le programme Interreg (France-Wallonie-Vlaanderen) et est financé à 50% par le FEDER (soit une intervention d'environ 630.000 €).

Trois priorités ont été définies pour les actions qui seront développées grâce à ce financement européen :

- l'amélioration du potentiel de croissance des acteurs économiques du secteur en stimulant la demande et en accompagnant ceux-ci dans leur adaptation aux nouvelles exigences du mar-

ché. Il s'agira de faire en sorte que les entreprises puissent agir face aux obstacles liés à la concurrence internationale à travers la mise en place d'une fonction de facilitateur qui interviendra sur toute la zone, la création d'une plateforme transfrontalière de la pierre bleue, des actions ciblées sur les marchés publics, etc.

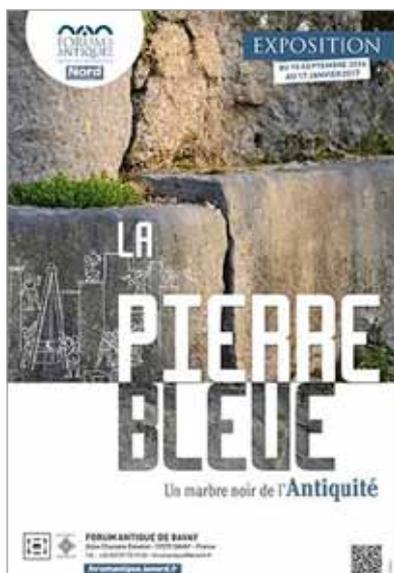
- le développement d'activités innovantes pour le secteur de la pierre bleue qui doit s'engager dans une démarche contemporaine tant sur le plan des formes d'utilisation du produit que sur le réseau de commercialisation : des partenariats avec des acteurs du design et de la recherche seront conclus en vue d'assurer une veille et un accompagnement des entreprises en matière de débouchés. Des offres et des nouveaux produits d'appel seront développés (ambassadeurs, belvédères, visites industrielles).
- la mise en place de formations transfrontalières aux métiers de la pierre et le partage des infrastructures de formations aux métiers de la pierre afin d'en faire un usage optimal et raisonné et de proposer un panel d'emplois plus large dans la zone transfrontalière.



OBS

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

L'Institut du Patrimoine wallon organisera via le Pôle de la Pierre à Soignies des formations transfrontalières : des chantiers-école à caractère patrimonial ainsi que des formations à haute valeur ajoutée (utilisation de machines numériques) pendant toute la durée du projet (2016-2020). En collaboration avec le partenaire français Réussir en Sambre-Avesnois, une campagne de valorisation et de promotion des métiers de la pierre sera également développée dès 2017. Le lancement du projet a eu lieu le 16 novembre dernier à Wallers-en-Fagnes (France).



« La pierre bleue, un marbre noir de l'Antiquité » (Bavay, France)

Le musée archéologique de Bavay organise du 15 septembre 2016 au 17 janvier 2017 une exposition consacrée à la pierre bleue. Longtemps considérée comme l'or de l'Avesnois, elle reste le matériau emblématique de ce territoire. Dès l'Antiquité, la pierre bleue se retrouvait dans l'architecture monumentale, dans le domaine funéraire ou simplement dans le quotidien des Romains. Les collections lapidaires du Forum antique de Bavay témoignent de cet usage abondant dans l'architecture.

Informations :

Forum antique de Bavay
Allée Chanoine Biévelet
F-59570 Bavay
+33 (0)3 59 73 15 51
forumantique@lenord.fr
<http://forumantique.lenord.fr>

DU CÔTÉ DE LA FORMATION PÉDAGOGIQUE...

Comment aborder le patrimoine et ses métiers dans ma classe, mon musée ou mon site ? : place aux témoignages

Quand on me demande quelle est ma formation de base et que je réponds « archéologie », on me demande pourquoi je ne fais pas de fouilles. Quand je dis que j'ai étudié l'histoire de l'art, on ne comprend pas que j'aie deux mains gauches. Quand j'explique que j'ai aussi fait l'agrégation, on me fait remarquer que je n'enseigne pas.

Médiatrice culturelle, guide-conférencière dans un musée... une profession « intersection » ? Au quotidien, nous travaillons à faire du lien entre les objets physiques, les idées et les élèves, et ce en collaboration avec les enseignants.

L'intitulé de la formation donnée en juillet au Centre des métiers du patrimoine (« Comment aborder le patrimoine et ses métiers dans ma classe, mon musée

ou mon site ? ») semblait fait pour rassembler ces différentes facettes. Parler du patrimoine. Dans mon musée. Avec des personnes qui ont une classe. Et retrouver le contact avec l'objet et le métier qui l'a engendré.

Oui, je le confesse, il m'est plus facile de discourir d'une mosaïque que de la réaliser. Mais après ces heures blanches de concentration à « casser des cailloux » et un plaisir étincelant à voir le dessin apparaître sous la poussière, je n'en parlerai plus jamais de la même manière.

Oui, j'ai apprécié concevoir montre en main une activité pédagogique directement avec un enseignant en se posant les questions essentielles : pourquoi ferions-nous cela ? Comment le faire ? Est-ce que



© IPW



© IPW

cela plairait à nos élèves, notre public ? Et nous, y trouverions-nous du plaisir ?

Une semaine pour s'enthousiasmer, réaliser par les partages d'expérience que ces projets sont possibles et surtout, que nous ne sommes pas seuls dans le désir de les concrétiser.

Lors de cette semaine, l'immersion est totale et cela sert complètement le propos. C'est généralement pendant la pause que survient la meilleure idée. Et une fois que nous sommes attablés, les barrières tombent : je ne sais plus si la personne à qui je passe la salade travaille dans un musée ou une école mais je suis sûre que nous avons les mêmes objectifs : partager avec les jeunes dont nous nous occupons notre regain d'enthousiasme pour le patrimoine, ses métiers et leur transmission.

Laurence BOUVIN,

Médiatrice culturelle au Musée royal de Mariemont

Une « formation » de quatre jours début juillet ? Là, pour beaucoup de profs, ça commence mal... Et pourtant, alléchée – je l'avoue – par la partie technique qui allait me permettre de découvrir l'art du vitrail et convaincue par le prix dérisoire à payer pour être logée et nourrie (via l'IFC), je me suis inscrite et je suis loin d'avoir été la seule. En effet, des professeurs motivés et passionnés, il y en a et visiblement la Paix-Dieu est un lieu qui leur convient. Mais, même s'il est toujours agréable de rencontrer des collègues dynamiques, cela n'apporte parfois pas grand-chose

de rester entre nous. Heureusement, les organisatrices de ce stage avaient tout prévu : dans le groupe, les animateurs/trices, guides, instituteurs/trices, conservateurs/trices et autres détaché(e)s culturel(le)s sont venus grossir les troupes et enrichir les débats.

Qu'ai-je fait durant cette petite semaine ? J'ai rencontré des gens passionnants, découvert des lieux inconnus et redécouvert ma propre ville (Liège), sous un jour nouveau. J'ai rêvé à des projets et pensé à mes élèves avec espoir et enthousiasme. J'ai coupé du verre (et parfois le bout de mes doigts, mais les sparadraps sont compris dans le forfait). Je me suis confrontée à la matière et j'ai réalisé seule une œuvre qui m'aurait semblée inaccessible une semaine plus tôt. J'ai compris, en le vivant, qu'il ne fallait pas séparer la tête et les mains et qu'on peut être encore plus fiers de nos savoirs en les mettant en pratique. J'ai tissé des liens qui serviront à mon avenir professionnel et personnel. J'ai parfois eu du mal à me concentrer : on n'a pas l'habitude d'enchaîner toute la journée les conférences, tables rondes, ateliers et visites guidées... mais finalement j'ai trouvé ça trop court et je pense que mon avis était largement partagé.



© IPW

Aujourd'hui, c'est la rentrée. La photocopieuse tourne à plein régime, je dois corriger les examens de passage et accueillir les nouveaux... Et pourtant, je prends le temps d'écrire ces mots parce que, si vous êtes professeur – petite précision : on pourrait croire à tort que cette formation ne conviendrait qu'aux professeurs de cours techniques mais je donne cours de latin –, je ne peux que vous conseiller de découvrir ce lieu qui changera à jamais votre regard sur le patrimoine et vous fera prendre conscience de tout ce qu'il peut apporter à vos cours.

Julie DALL'ARCHE,

Professeur de latin à l'Athénée royal de Chênée

Colloque international « Les matériauthèques du patrimoine bâti » le jeudi 29 juin 2017 au Centre des métiers du patrimoine « La Paix-Dieu » (IPW)

Le projet « matériauthèque » est effectif depuis 2010 avec la construction d'une réserve spécifique, implantée sur le site du Centre des métiers du patrimoine.

Une grande variété de matériaux continue d'enrichir cette collection, qu'ils soient récoltés par nos soins, proposés par des experts du Service public ou des particuliers. À l'heure actuelle, nous conservons une série d'échantillons de matériaux-techniques, représentatifs de différentes catégories d'architectures (bâti rural et urbain, industriel ou de prestige), en provenance de toutes les provinces wallonnes. D'un point de vue historique, la majorité des pièces datent des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles.

Des pistes d'exploitation du gisement « matériauthèque » naissent spontanément, par exemple pour les châssis de fenêtre. Le nombre d'exemplaires déposés permet d'amorcer la base d'un corpus sur l'évolution technique et les modes traversés par les fenêtres dans nos régions, une base documentaire qui n'existe pas encore.

Le projet est une expérience grandeur nature : comment démontrer des pièces de grande ampleur ou

bien fragiles, en conservant leur intégrité ? Comment les stocker et les présenter ? La sélection des objets n'est pas associée à une grille d'analyse figée, elle est adaptée au cas par cas. Le matériau du patrimoine bâti contient autant d'informations objectives que subjectives, il est « chargé » émotionnellement. Enfin, comment exploiter ces documents particuliers afin de les rendre didactiques et intéressants pour le plus grand nombre ?

Face à ces questionnements et à la gestion d'un outil en constante évolution, le Centre des métiers du patrimoine organise un colloque international le jeudi 29 juin 2017 sur le sujet des matériauthèques du patrimoine bâti. Ce sera l'occasion de comparer des expériences similaires, en Belgique et ailleurs. Il s'agira aussi d'ouvrir la réflexion sur la sélection des objets, leur intérêt (archéologique, technique, historique, caractère unique) et les besoins des utilisateurs de la matériauthèque. Comment mettre en résonance l'outil de la Paix-Dieu avec d'autres institutions (musées, écoles de restauration du patrimoine, écoles d'architecture, universités) qui développent leur propre fonds comme projet didactique ? Comment éveiller les écoles professionnelles et centres de formation en construction qui ne sont

pas spontanément ouverts à ce type d'outil ? Le débat s'ouvrira sur la place des matériaux éco-novateurs compatibles avec le patrimoine bâti ancien. Enfin, peut-on replacer la création de matériauthèques du patrimoine bâti dans un contexte sociologique plus général et se questionner sur notre rapport à l'héritage patrimonial collectif et à l'importance qu'il revêt aujourd'hui en Europe ?

Le programme de cette journée est en chantier, toute réflexion à ce sujet est la bienvenue ! La matériauthèque de la Paix-Dieu est avant tout une aventure collective, nous sommes tous concernés. Si vous êtes intéressés par une participation active, si vous souhaitez intervenir lors de cette journée, n'hésitez pas à prendre contact avec le Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu.

Pour toute information :

Virginie Boulez
+32 (0)85/410 351
v.boulez@idpw.be

DU CÔTÉ DU MASTER COMPLÉMENTAIRE...

Une 8^e promotion et une 9^e rentrée académique

Cette nouvelle rentrée académique 2016-2017 confirme l'intérêt de la mise en place de cette formation qui a reçu depuis 2008 plus d'une centaine d'étudiants.

La huitième promotion du master de spécialisation en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier compte douze étudiants en première

année d'étude : huit architectes et quatre historiennes de l'art tous soucieux de s'intégrer dans le contexte patrimonial existant.

À l'occasion de la 9^e rentrée académique, le jeudi 29 septembre dernier, Koen Van Balen, Prof. Dr. Ir. Arch. au Centre international Raymond Lemaire (KUL), fort de l'expérience de son institution, a capté

l'attention de l'assemblée en présentant les enjeux de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. En ouverture de séance, le dirigeant de l'IPW, Freddy Joris, a rendu hommage à Jean Barthélemy (voir page 2), qui fut l'initiateur du Master dans les années 2000.

DU CÔTÉ DE LA FORMATION...

Programme des stages du Centre des métiers du patrimoine et du Pôle de la Pierre

Ces stages sont accessibles à toute personne ayant le désir d'améliorer ses connaissances dans le domaine de la conservation et de la restauration du patrimoine architectural : artisans, ouvriers, entreprises, architectes, historiens de l'art, gens de métier, enseignants du secteur et gestionnaires du patrimoine.

Stages	Dates
Théorie générale • stage n° 1b et 1c Obligatoire pour tous les nouveaux stagiaires	À la Paix-Dieu : Session b : 24 janvier 2017 Session c : 21 mars 2017 À Soignies : Session b : 16 janvier 2017
Gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (1^{er} cycle) • stage n° 3b	Théorie spécifique et visites : Session b : du 31 janvier au 2 février 2017
Exhumation (2^e cycle) • stage n° 5b	Session b : 3 février 2017
Dessin : ornementation et styles (1^{er} cycle) • stage n° 4	Théorie spécifique et application en atelier : du 21 au 25 novembre 2016
L'art du trait - Charpentes en bois (1^{er} cycle) • stage n° 6	Théorie spécifique et application en atelier : du 5 au 9 décembre 2016
Marbre • stage n° 34	Théorie spécifique et visites : 5 et 6 décembre 2016
Dorure - métallisation à la feuille (2^e cycle) • stage n° 7	Théorie spécifique et application en atelier : du 12 au 16 décembre 2016
Tailles et finitions des pierres (1^{er} cycle) • stage n° 32	Théorie spécifique et application en atelier : du 18 au 20 et du 25 au 27 janvier 2017
Dorure - les patines (3^e cycle) • stage n° 8	Théorie spécifique et application en atelier : du 23 au 27 janvier 2017
Humidité dans le bâtiment • stage n° 9	Théorie spécifique : 26 et 27 janvier 2017
L'art du trait - Charpentes en bois (2^e cycle) • stage n° 10	Théorie spécifique et application en atelier : du 30 janvier au 3 février 2017
Traitement des végétaux dans les maçonneries anciennes • stage n° 11	Théorie spécifique et application sur site : du 30 janvier au 3 février 2017



Le programme complet, les dates et lieux de stage ainsi que tout renseignement complémentaire sont disponibles sur le site internet www.institutdupatrimoine.be ou sur Facebook et Twitter.

Pour tout renseignement :
+32 (0)85/410 359 ou
infopaixdieu@idpw.be



© IPW



© IPW

Patrimoine et voies lentes, à la découverte du thème

des 29^{es} Journées du Patrimoine



La voie romaine reliant Bavay à Tongres. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

« Voies d'eau, de terre et de fer. Patrimoines et RAVeL », le thème des prochaines Journées du Patrimoine invite à arpenter les routes du patrimoine ! Cette thématique se lance à la découverte des monuments et sites vus sous l'angle de la mobilité durable. De quoi découvrir le patrimoine autrement, les 9 et 10 septembre 2017, et ravir tant les organisateurs que de ces Journées que le public.

Un thème qui sort des sentiers battus

Ces 29^e Journées du Patrimoine mettront à l'honneur tant les monuments et les sites dont l'usage est directement lié à la thématique que ceux qui se trouvent sur le tracé du RAVeL, en bordure d'une voie navigable ou le long d'une route historique. Cette année mettra donc au premier plan le patrimoine fluvial qu'il s'agisse de voies navigables toujours en activité ou qui l'ont été (canaux, ascenseurs hydrauliques, barrages et ponts-barrages, ponts mobiles tournants et fixes, écluses, digues, biefs, ports mais aussi maisons d'éclusier, etc.), le patrimoine ferroviaire au travers des gares, ponts, tunnels ou tout autre élément lié au rail ou le patrimoine des routes anciennes (portes de ville, bureaux d'octrois, etc.).

D'autre part, ce thème permettra de lever le voile sur les monuments classés ou repris à l'Inventaire du patrimoine culturel immobilier qui se trouvent dans un rayon d'un kilomètre autour du RAVeL – et sont donc facilement accessibles à pied ou en vélo – ceux qui bordent les voies navigables en activité ou l'ayant été ou ceux qui se trouvent directement sur un chemin



Les ascenseurs hydrauliques du canal du Centre. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

ou un sentier (sentiers de grande randonnée, route Bavay-Tongres-Cologne et anciennes voies romaines, chemins de procession ou encore itinéraires culturels européens tels que les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, l'itinéraire Saint-Martin de Tours, la Via Regia, la Route des abbayes cisterciennes, l'itinéraire européen des villes thermales historiques, etc.).

Quels lieux ?

Comme de coutume les lieux qui accueilleront l'édition 2017 des Journées seront des monuments ou sites classés, des monuments ou sites repris à l'Inventaire du patrimoine culturel immobilier ou des musées, en lien avec la thématique. D'autres lieux en lien direct avec cette dernière mais qui n'appartiennent pas aux catégories citées ou se trouvent sur d'autres tracés seront examinés par le Comité exécutif des Journées du Patrimoine.

Plus d'informations :

Secrétariat des Journées du Patrimoine
Rue Paix-Dieu, 1b à 4540 Amay
Tél : +32 (0)85/27 88 80
info@journeesdupatrimoine.be
www.journeesdupatrimoine.be

Inscriptions ouvertes dès le 1^{er} novembre 2016



Les bords de Meuse à hauteur de Bouvignes. Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

Une publication de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW)

Éditeur responsable

Freddy Joris
Administrateur général de l'IPW

Coordination

Stéphanie Bonato

Collaborations

Département du Patrimoine (DGATLPE/SPW),
Commission royale des Monuments, Sites
et Fouilles et associations.

Les articles non signés émanent tous
de collaborateurs de l'IPW.

Mise en page

Sandrine Gobbe

Impression

IPM printing
Rue Nestor Martin, 40 • 1083 Bruxelles
+32 (0)2 / 218 68 00

S'abonner ?

La *Lettre du Patrimoine* est intégralement
téléchargeable sur le site
www.idpw.be

L'abonnement à *La Lettre du Patrimoine*
est entièrement gratuit, si vous en faites
la demande par écrit, par fax ou par mail
(en aucun cas par téléphone, s'il vous plaît)
auprès de l'IPW à l'adresse ci-dessous :

Institut du Patrimoine wallon
Cellule Communication
La Lettre du Patrimoine
Rue du Lombard, 79

B - 5000 Namur

Fax : +32 (0)81 / 65 48 44 ou 50

Courrier électronique :

lalettre@idpw.be

Vous pouvez également choisir de recevoir
chaque trimestre la version électronique
de cette *Lettre* en en faisant la demande à
l'adresse : lalettre@idpw.be

Ce numéro a été tiré
à 13.000 exemplaires.

Les informations ont été arrêtées
à la date du 20 octobre 2016.

Ce trimestriel est gratuit
et ne peut être vendu.